Trente-quatrième Année. — N° 160 UN NUMERO : 15 CENTIMES. DIMANCHE 9 JUIN 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX le 8 JUIN 1889

D'OU VIENT LE COUP ?

Il fallait flairer, dès l'abord, une « querelle d'Allemand » dans la main-mise du gouvernement serbe sur l'exploitation des chemins de fer de ce pays.

Le *Figaro* relève une très intéressante coïncidence qui confirme entièrement notre appréciation.

« Le *1er-juin*, le gouvernement serbe a repris la ligne qui avait été construite avec des capitaux français, et qu'on pouvait considérer comme une œuvre française.»

« Hier *5 juin* le premier train Orient-Express quittait Berlin, qui se trouve maintenant en communication directe avec Constantinople. »

Du fait de ce déni de justice, l'Allemagne aurait donc à présent libre accès, pour son influence, à Constantinople. Elle pourrait embarquer dans l'Orient-Express tous les colis de rancune particulière contre la France dont elle cherche depuis longtemps l'exportation, et les débarquer sans encombre à l'embouchure du Bosphore.

Le *Matin*, lui, est plus affirmatif : il précise l'action directe de l'Allemagne, il en indique la genèse.

« Un ancien contrôleur de la Compagnie, un Allemand, nommé Richter, avait quitté la Compagnie, et, un beau jour, était bombardé consul d'Allemagne à Nisch. Là, il ne s'occupait que des affaires de chemins de fer, et resta en rapport avec le personnel. Il y a deux mois, on apprit avec surprise que Richter était nommé par son gouvernement agent commercial à Belgrade, et on sut qu'il avait adressé à Berlin un grand rapport sur l'état de la Compagnie, sur ses fautes, etc. De plus, Richter passait son temps au ministère des travaux publics.

» Le bruit public l'accuse d'avoir soufflé son rapport au ministre.

» On se demande quel est l'intérêt direct de l'Allemagne dans cette affaire ? Il ne faut pas oublier que les Allemands possèdent 250 millions sur les 300 millions de la dette serbe. Leur but aurait donc été d'aider le gouvernement serbe à se débarrasser de la compagnie d'exploitation pour pouvoir, à un moment donné, lui dire : « Nous avons besoin d'un gage pour la dette, donnez-nous le chemin de fer.»

Nous passons sur les versions diverses d'autres journaux d'ailleurs d'importance secondaire. Le fait de l'immixtion allemande dans cette affaire paraît acquis, et nous avons le droit de nous en inquiéter.

Mais nous avons le devoir, avant tout, d'examiner dans quelle mesure les puissances alliées de l'Allemagne ont contribué à lui faciliter ce coup d'Etat stratégique.

Il semblait tout d'abord que l'Autriche, qui a des intérêts plus directs en Serbie, dût porter la responsabilité de l'attentat.

D'après les révélations transmises, le *coup* aurait, au contraire, été fait sans elle et contre elle.

Toute la sympathie de l'Allemagne, toute la sympathie disponible, — celle qui n'a pas trouvé preneur aux enchères, — est en train de s'en aller à l'Italie, et l'Autriche, si elle est avisée, devra surveiller attentivement le trafic de congratulations réciproques, de témoignages d'admiration mutuelle qui s'échangent sans intermittences entre sa rivale du sud et sa suzeraine du Nord.

L'Italie emploie toutes les forces de sa diplomatie à servir le jeu de l'Allemagne. M. Crispi sentant qu'il n'a plus rien à tenter à l'intérieur pour sauver son prestige amoindri, s'offre volontiers à faciliter à M. de Bismarck des entreprises contraires aux intérêts généraux de la triple alliance.

C'est donc permis de supposer que le coup qui semble dirigé uniquement contre des porteurs de titres français a été combiné simultanément par l'Allemagne et l'Italie, en vue d'amoindrir l'influence de leur alliée commune.

Certes, nous ne devons pas nous désintéresser de la question ; nous devons en poursuivre la solution avec toute la clairvoyance et le sang-froid qu'elle exige, mais nous aurions tort d'omettre l'intérêt qu'elle présente pour l'Autriche.

Cette puissance apparaît comme vouée fatalement aux trahisons de ses alliés et aux déceptions politiques.

Victorieuse à Lissa, elle paie sa victoire au prix d'une de ses plus belles provinces, la Vénétie. Alliée de l'Allemagne et de l'Italie, elle assiste quotidiennement au travail lent de sa propre désagrégation, concertée entre ses deux voisines.

Le coup porté à notre influence en Serbie mérite toute l'attention de notre diplomatie, mais il doit faire l'objet d'un examen très minutieux de la diplomatie cisleithane qui a plus d'intérêts en jeu dans la question.

Nous espérons que la gallophobie de M. Tisza, laquelle sert trop naïvement la gallophobie utilitaire de M. Crispi, n'aveuglera pas le ministère austro-hongrois au point de le faire se méprendre sur les causes de l'incident et sur les conséquences qui peuvent s'en dégager.

Le coup vient de l'Allemagne et il vise l'Autriche par-dessus notre tête.

Tant pis pour l'Autriche, si elle ne sait pas joindre ses efforts aux nôtres pour en atténuer les effets.

LE CABINET NOIR

Depuis le jour fameux où l'on vit un ministre protester à la tribune française que le gouvernement ne se dessaisirait jamais du *droit* sacré d'ouvrir les correspondances, nous savons que le cabinet noir fonctionne activement. Mais il est encore difficile de fixer à quelle occasion.

Comme s'il leur restait un brin de scrupule et comme s'ils sentaient l'indélicatesse du procédé, MM. Constans, Tirard, Rouvier affirment bien leur droit, mais s'ils viennent à l'exercer, ne s'en vantent pas. C'est une absence de cynisme dont il faut leur tenir quelque compte.

Hier, l'*Intransigeant* n'avait pas reçu, au moment de mettre en pages, l'article quotidien de son rédacteur en chef, Rochefort. L'enveloppe londonienne qui renfermait cet article ne fut remise à notre confrère, toute décachetée, qu'à huit heures du matin. Evidemment, les censeurs masqués du cabinet noir avaient dû céder à la tentation de leur curiosité; peut-être croyaient-ils trouver sous ce pli quelque détail de la conspiration boulangiste: peut-être et plus simplement voulaient-ils se payer la primeur de la philippique de Rochefort : les mazarins, s'ils sont hommes d'esprit, rient assez volontiers des mazarinades. Mais les frondeurs auraient trouvé Nos Eminences pauvres de crânerie. Quand on a décacheté une lettre, on la met dans sa poche. Et si, par bonté d'âme, on veut la renvoyer, on y pose le timbre humide de la police politique : *ouverte par ordre supérieur*.

Au lieu de cela, ces tyranneaux trembleurs ont tracé à la main — d'une écriture hésitante : « enveloppe usée dans le service ! » Comme si « le service » avait l'habitude d'user les enveloppes d'un seul côté et de les éventrer avec la précision d'une lame d'acier ?

De plus, l'adresse était parfaitement lisible, et l'*usure* n'explique pas le retard de douze heures que la lettre a subi.

Trop de jactance et point assez d'audace, — telle paraît en définitive la formule psychologique des politiciens qui ont, pour un quart d'heure, notre sort en leurs mains.

CASSANDRE

Nous vous demandons parfois pourquoi l'on se sert ironiquement du nom de cette vaillante femme, qui lutta contre la population de Troie afin de l'empêcher de faire follement entrer dans ses murs le fameux cheval de bois, renfermant dans ses flancs les guerriers grecs appelés à conjurer sa ruine.

Il faut du courage et beaucoup de courage pour élever la voix comme elle le fit, contre ses amis, ses concitoyens, ses proches et passer, aux yeux de tous, comme une insensée et une illuminée.

Comment donc appelle-t-on, par moquerie, Cassandre, les gens qui veulent nous éclairer, et conserve-t-on une admiration persistante pour les aveugles du genre d'Enée, racontant pompeusement à Didon les malheurs de Troie, qu'il aurait pu conjurer avec un peu de sens commun.

Pour nous, Enée est l'imbécile, et Cassandre est la femme forte ; mais le monde ne va pas ainsi ! et bien qu'il se soit écoulé environ trois mille ans depuis la guerre des Troyens, il pense absolument comme les habitants d'Ilion lorsqu'ils se riaient des avertissements de Cassandre et introduisaient, dans leur mur, le funeste Palladium.

Voyez plutôt. Il y a peu de jours, un journal radical ne déplorait-il pas la série de fautes qui ont fait l'unité de l'Italie et de l'Allemagne ? Il est grand temps, en effet, de les pleurer à la façon du *pieux Enée*, lorsque l'on y a contribué de toutes ses forces.

Qui donc a poussé Napoléon III à la guerre d'Italie, si ce ne sont les amis d'Orsini et consorts? Qui a applaudi, à outrance, ce fameux discours d'Auxerre venant dire à la Prusse : « Osez donc ». Qui s'est réjoui de la guerre de 1866 contre l'Autriche, déjà dépouillée par nos armes en 1859 ? Est-ce que la campagne qu'ils firent, à cette époque contre les vrais intérêts de la France, ne fut pas tellement acharnée que l'on fit courir le bruit qu'ils étaient subventionnés par la Prusse ?

On oublie vite, chez nous, mais pas tout le monde, Dieu merci, et il y a encore de survivants de ces deux époques qui se souviennent de la stupeur causée, dans la France raisonnable, par l'annonce de ces deux guerres. Guerres qui resteraient inexpliquables, si l'on n'avait pas lu les ouvrages qui pénètrent dans les secrets des loges et qui savent que, dans leur programme, la destruction de la catholique Autriche se joint à celle de la France très chrétienne.

Aussi, lorsque les journaux crient aujourd'hui, comme jadis Cassandre, de se défier des bienfaits des francs-maçons, de ne pas faire leur jeu et celui des Bismarck et des Crispi, de faire de la politique française et non de la politique révolutionnaire au profit des nations, qui nous paient de nos services et de notre neutralité bienveillante, en guettant le moment de nous dépecer, nous nous joignons à eux. Nous saluons Cassandre et nous applaudissons à son courage.

Nous songeons, en effet, qu'elle a dû rencontrer jadis les mêmes difficultés que ceux qui veulent, en ce moment, faire remonter le courant aux gens si nombreux qui se laissent aller, aussi niaisement que les compagnons d'Enée, aux sornettes qu'on leur débite pour leur faire croire que la France est plus riche, plus prospère, plus admirée que jamais, tandis que son budget est en déficit, que le prolétariat et la misère s'accroissent, avec le cortège de crimes que cette dernière engendre, et qu'on ne peut ouvrir un journal étranger sans y lire la stupéfaction causée par nos folies et notre impiété.

Ecoutons, pour les conjurer s'il en est encore temps, les prédictions trop tristes et trop fondées, hélas! des Cassandres, plutôt que les dithyrambes qui se débitent dans le Pas-de-Calais.

LE MARIN.

LA SITUATION COMMERCIALE
DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 8 juin.

Nous n'avons pas de changement notable à signaler, cette semaine, dans la marche des affaires sur les places de Roubaix-Tourcoing.

La situation de la fabrique reste toujours aussi bonne que possible : les articles fantaisies apporteront prochainement sans doute un nouvel élément d'activité.

Dans le commerce de laines les affaires restent assez calmes, en ce qui concerne les peignés. On attend l'ouverture des ventes de Londres avant d'opérer. Mais, quoique le chiffre de transactions soit assez restreint, les prix se maintiennent dans la parité de 6.60 à 6.75 pour les peignés d'Australie, qualités supérieures, de 6.10 à 6.30 pour les qualités courantes et de 5.75 à 5.90 pour les qualités inférieures.

Les Buenos-Ayres extra se tiennent toujours de 5.95 à 6.10 : la qualité courante vaut de 5.80 à 5.90 et le genre à bonneterie de 5.60 à 5.70.

On a vendu un peu de croisés Australie et Buenos-Ayres de 3 fr. 75 à 5 fr. 25 et on signale une demande suivie en peignés de France fins et demi-fins.

L'allure du marché à terme a été un peu plus animée cette semaine et les cours n'ont subi que de très légères fluctuations suivant les impressions du moment ; ils restent toujours à peu près dans la parité des cotes de la semaine dernière.

On a traité : 680.000 kilos dont : en contrat 1, 585.000 kil.; en contrat 2, 95.000 kil.

LE DISCOURS DE M. FERRY
ET LA PRESSE

Nous continuons à donner les appréciations des principaux journaux de Paris sur le discours de M. J. Ferry.

La *Liberté*. — M. Ferry est encore trop lié par ses actes précédents.

Qu'a-t-il offert hier comme gage de pacification entre l'Etat et l'Eglise ?

Une modification à la loi sur les associations qu'on rendrait plus équitable pour les congrégations religieuses ; c'est quelque chose, mais ce n'est pas assez.

Les lois qu'on a successivement votées et appliquées ne sont pas des lois de doctrine, mais des lois de combat.

Tant qu'on ne les aura pas revisées dans un esprit de tolérance et de justice, protecteur impartial de la liberté de conscience, la paix religieuse ne pourra pas se rétablir.

Le *Paris*. — M. Jules Ferry s'est séparé de toute la gauche et s'est vu repousser par toute la droite.

Il représente encore une politique, mais ne représente plus un parti.

Le *Temps*.— La droite ne vit et ne se maintient que par la guerre religieuse. Le jour où elle ne pourrait plus faire croire à la persécution, elle se trouverait sans crédit. Ne lui parlez donc pas d'une République libérale, tolérante, respectant la conscience de tous; c'est lui ravir ses meilleurs armes de combat dans les jours d'élection. Ses fureurs prouvent donc mieux que tout le reste peut-être, combien M. Ferry avait raison et combien sa politique est sage.

La *France*. — Si la situation électorale des trois cents républicains qui soutiennent M. Tirard, lequel est soutenu par M. Ferry, n'est pas suffisamment caractérisée par le discours d'hier, c'est parce que le parlementarisme lui-même n'existe plus, c'est parce que le nom des orateurs n'a plus de sens, c'est parce que de cette législature il ne restera rien, rien.

La *Cocarde*. — Observons que le général Boulanger est poursuivi pour complot contre la sûreté de l'Etat.

Or, il n'a jamais comploté que de reviser la Constitution et de pacifier le pays, troublé par les discussions religieuses.

Aujourd'hui, ceux qui le poursuivent affichent les mêmes visées que lui, le même programme. Clémenceau veut reviser et Ferry veut pacifier.

Ce qui est crime chez Boulanger doit être crime aussi pour ses plagiaires.

A la Haute Cour, Ferry !

MERMEIX.

La *Gazette de France*. — Aux belles paroles dont on les couvre, aux ronflantes promesses qu'on leur prodigue, les conservateurs et les catholiques devraient comprendre combien on les redoute et avec quelle facilité ils pourraient, s'ils le voulaient et l'osaient, devenir les maîtres et imposer le respect de leurs droits et de leurs libertés.

L'*Univers*. — Le criminel a exposé tous les aspects de sa nature complexe et toujours basse. On l'a vu en même temps timide et provoquant, insinuant et gauche, repentant et fourbe, impudent et hésitant. Il a menti cent fois. Il a indigné la droite, exaspéré la gauche, déconcerté le centre.

SÉNAT

Séance du vendredi 7 juin 1889

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à deux heures.

Les traitements des instituteurs

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet relatif aux traitements des instituteurs.

M. Combes, rapporteur. — D'accord avec le gouvernement, la Commission demande l'urgence. (Exclamations et protestations à droite.)

M. Léon Say. — La plus haute autorité du Sénat a déclaré hier qu'il y aurait deux délibérations. (Bruit à gauche.)

M. Le Royer, président.— Il est vrai que j'ai dit hier qu'il n'y avait aucun inconvénient à mettre le projet à l'ordre du jour d'aujourd'hui, puisqu'il devait y avoir deux délibérations. (Nouveau bruit.)

L'urgence est mise aux voix et adoptée par 156 voix contre 109.

Discours de M. Chesnelong

M. Chesnelong. — La première disposition du contre-projet que je propose au Sénat reconnaît aux communes le droit de choisir entre l'école publique et l'école libre. (Très bien ! très bien !) Vous avez établi ce que vous appelez la laïcisté des programmes; eh bien, j'estime que l'école chrétienne est indispensable et que la neutralité est un leurre, une hypocrisie. (Applaudissements à droite, protestations à gauche.)

On sait que, dans certaines communes, il y a des écoles libres qui sont remplies, alors que l'école publique est à peu près vide.

Il résulte de la statistique ordonnée par M. Lockroy que, dans 7,231 communes, l'école publique reçoit moins de 20 élèves. (Nouveau bruit à gauche.)

S'obstiner à maintenir ces écoles publiques, c'est gaspiller les fonds de l'Etat. (Applaudissements à droite.)

La deuxième partie de mon contre-projet rétablit la rétribution scolaire pour les familles qui sont en mesure de la payer.

La gratuité, je l'ai déjà démontré, n'est qu'une mystification. (Très bien ! très bien !)

On vous dit que la distinction entre les enfants payants et non payants exciterait des sentiments de jalousie, mais on ne l'a jamais remarqué quand la gratuité n'existait pas.

Vouloir étendre la gratuité à toutes les familles c'est manquer de respect à la pauvreté, en supposant qu'elle peut être une cause d'humiliation. (Vifs applaudissements).

La troisième disposition du contre-projet, je demande que l'Etat ou la commune paye la rétribution scolaire des enfants qui ont obtenu la gratuité, soit à l'école libre, soit à l'école privée.

M. Jules Ferry disait hier que ce serait subventionner les écoles libres : c'est vrai, mais je crois que ce serait là le meilleur terrain de conciliation. (Bruit à gauche. — Applaudissements prolongés à droite.)

Enfin la quatrième disposition détermine le mode de rémunération des instituteurs.

Elle comprend deux éléments : la rétribution scolaire payée par les familles aisées ou par l'Etat pour les familles pauvres et un traitement fixe.

On assurerait ainsi aux instituteurs une situation plus avantageuse, et on exciterait leur émulation tout en les laissant sous la dépendance de l'Etat.

On maintiendrait leur liens avec les familles et avec les populations.

Mon contre-projet donnerait une économie de 40 millions, ce qui n'est pas à dédaigner par le temps qui court. Applaudissements à droite).

Si, au contraire, vous adoptez le projet qui vous est présenté, vous aggravez les charges de l'Etat de cinquante millions au bas mot.

En adoptant mon amendement, vous ferez un acte de sagesse financière.

Vos lois scolaires ont été une entreprise d'oppression contre les consciences ; vous traitez les chrétiens comme vous ne traiteriez pas les musulmans.

Des écoles musulmanes figurent au budget, et il ne s'y trouve pas d'écoles chrétiennes; vous ajoutez aux dissensions politiques les dissensions religieuses, c'est une œuvre déplorable et profondément impolitique.

On n'a jamais vu un gouvernement durer, quand il s'attaque à la conscience religieuse du pays. (Applaudissements répétés à droite.)

L'orateur est vivement félicité par ses collègues.

La séance est reprise à 4 h. 20.

M. Combes, rapporteur. — Le contre projet de M. Chesnelong est jugé d'avance par la majorité du Sénat. (Applaudissements ironiques à droite).

Il n'a que la valeur négative d'une protestation.

Le Sénat n'est pas prêt de désavouer les principes critiqués par M. Chesnelong.

M. Chesnelong. — Après l'aveu de M. le rapporteur, toute mon argumentation reste debout et je conserve l'espérance de la voir triompher un jour en présence des dispositions actuelles du pays. (Très bien ! très bien !)

Je demande une dernière fois au Sénat de faire un acte de conciliation équitable.

Le contre-projet de M. Chesnelong mis aux voix, est repoussé par 196 voix contre 74.

Le projet de recrutement

M. Leroyer communique un projet tendant à la nomination d'une Commission mixte de députés et de sénateurs pour examiner le projet de recrutement.

M. Léon Renault demande que le Sénat ait une égale représentation que la Chambre, c'est-à-dire 33 membres.

Le Sénat repousse par 151 voix contre 110, la proposition de M. Barbey demandant d'ajouter 15 membres à la Commission de l'armée, pour la porter à 33.

La proposition de M. Georges Martin que le Sénat soit représenté à la Conférence par la Commission de l'armée est adoptée par 181 voix contre 77.

La prochaine séance est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 6 h. 45.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 7 juin

Présidence de M. DEVELLE, vice-président

La séance est ouverte à deux heures.

Interpellation de M. Lejeune sur les moyens de transport à Paris

M. Lejeune. — Je demande que mon interpellation sur l'insuffisance des moyens de transport à Paris soit fixée à la première séance de la semaine prochaine.

M. le Ministre de l'intérieur accepte cette date.

Voix diverses. — Tout de suite.

La Chambre décide que l'interpellation aura lieu immédiatement.

M. Lejeune. — Il appartient au gouvernement d'organiser les moyens de transport à Paris. Pendant l'Exposition, ces moyens sont notoirement insuffisants. Il y en a deux qui intéressent l'ensemble de la population : les petites voitures et les omnibus.

Je crois qu'il faudrait ramener les cochers au droit commun et aux juridictions ordinaires, eux et les compagnies dont ils dépendent.

Même, en temps ordinaire, il y aurait des réformes à faire dans le service des omnibus. On pourrait étudier le système américain, qui s'adapte merveilleusement aux besoins de la population. (Très bien! très bien ! à droite.)

M. Constans, ministre de l'intérieur. — On a fait de grands efforts pour répondre aux besoins du moment.

Qu'il y ait quelques conflits entre l'offre et la demande, il ne faut pas s'en étonner et il faut laisser à la préfecture de police le soin d'intervenir dans les conflits.

Le ministre n'a aucun moyen d'action sur les compagnies de transport; il ne peut exiger qu'une chose, c'est que les compagnies se conforment aux tarifs et aux règlements, que les cochers soient polis et prudents; d'ailleurs la justice est sévère pour les imprudences.

Les ordres du jour

Après le dépôt par M. Maillard d'un ordre du jour motivé réclamant la nomination d'une Commission qui fixerait pendant l'Exposition la moyenne à demander par les cochers, l'ordre du jour pur et simple, demandé par certains membres, est adopté par 341 voix contre 78.

La commission de l'armée

La Chambre adopte une résolution proposée par M. Mézières, président de la Commission de l'armée, tendant à autoriser la réunion des Commissions de la Chambre et du Sénat, à l'effet de s'entendre sur un texte commun relatif à la loi de recrutement.

Le chemin de fer d'Alais au Rhône

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif au rachat par la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée du chemin de fer d'Alais au Rhône.

L'urgence est déclarée.

M. Crémieux. — Je demande à la Chambre de surseoir à statuer jusqu'à ce qu'il ait été fait une enquête sur la situation actuelle et les chances d'avenir de l'entreprise.

M. Lesguillier, rapporteur. — La solution proposée par la Commission est la seule possible.

Le gouvernement n'aurait rien à apprendre d'une enquête, puisqu'il a administré la ligne depuis deux ans.

L'enquête ne pourrait aboutir qu'à la déchéance, c'est-à-dire à la ruine totale des créanciers.

Après intervention dans le débat de MM. Jamais et Gaillard, la Chambre adopte par 336 voix contre 220, malgré le gouvernement, l'ajournement de l'approbation de la convention.

Questions ouvrières

La discussion du projet relatif à la caisse de retraite des mineurs est ajournée à vendredi prochain.

La proposition de M. Camélinat, relative au placement des employés et ouvriers de toutes professions, ainsi que les propositions analogues de MM. Mesureur et Millerand, sont prises en considération.

On discute ensuite la proposition tendant à modifier l'article du code de procédure au titre des saisies et arrêts et à titre de distribution par souscription.

M. Laur présente un amendement relatif à l'insaissabilité des fonds recueillis par souscription.

L'amendement est combattu par la commission.

Le projet est rejeté.

Puis on discute la proposition portant addition à l'article 1780 du code civil sur le contrat de louage des ouvriers. Cette proposition additionnelle porte que les salaires seront payés au moins deux fois par mois à 15 jours d'intervalle au plus.

La proposition est adoptée.

La proposition sur les sociétés coopératives de production est adoptée.

La discussion de la proposition tendant à établir une taxe sur les étrangers est renvoyée à vendredi prochain.

Puis la séance est levée.

BOURSE DE PARIS

du samedi 8 juin

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
86 60	3 0/0	86 55	86 57	
104 70	4 1/2 0/0 1883	104 60	104 60	
97 25	Italien 5 0/0	97 22	97 22	
16 65	Turc 4 0/0	16 65	16 70	
456 87	Egypte 6 0/0	456 25	456 56	
75 7/8	Extérieure 4 0/0	75 15/16	75 7/8	
87 11/16	Hongrois 4 0/0	87 7/8	87 11/16	
68 .../...	Portugais 3 0/0	.. ../..	.. ../..	
98 3/8	Consolidés anglais	98 3/8	98 3/8	
90 7/8	Russe 1880	90 3/4	90 3/4	
91 5/16	Russe 1889	90 5/16	91 1/16	
	Sociétés de crédit			
4090	Banque de France	4105	4105	
538	Banque d'Escompte	535	535	
769	Banque de Paris	756	756	
1338	Crédit Foncier	1336	1335	
	Crédit Mobilier	128	125	
682	Crédit Lyonnais	682	682	
540 18	Banque Ottomane	543 12	541 87	
	Chemins de fer			
1805	Nord	1816	1816	
1345	Paris-Lyon-Méditer.			
	Orléans			
520	Autrichiens	520	520	
231	Lombards	262	262	
280	Nord Espagne	383	383	
305	Saragosse	303	303	
	Valeurs diverses			
1325	Gaz Parisien			
	Métaux			
56	Panama	56	56	
2365	Suez	2365	2365	
	Mines			
281 87	Rio-Tinto	281	281 87	
90	Tharsis	90	90	
	de Beers			

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 8 juin 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
86 55 ./.	3 0/0	86 42 1/2
88 50 ./.	3 0/0 amortissable	88 50 ./.
104 65 ./.	4 1/2 0/0 1883	104 70 ./.

BOURSE DE LILLE

du samedi 8 juin

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1869, remboursable à 100 fr.	... ..	107 50
Lille 1853, remboursable à 100 fr.	... ..	121 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... ..	512 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	512 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	401 ..
Lille 1887	... ..	380 ..
Armentières 1886	... ..	475 50
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	46 50
Tourcoing 1878	... ..	493 75
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	103 25
Département du Nord	104 75	105 ..
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cᵉ	... ..	570 ..
— — act. nouv.	... ..	1080 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cᵉ)	... ..	560 ..
Caisse d'Esc. Z. Thomassin et Cᵉ, act. anc.	130 ..	130 ..
— — act. n.), 250 fr. p.	... ..	285 ..
Caisse Platel et Cᵉ	... ..	400 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	... ..	425 ..
Compt. comm. Devilder et Cᵉ, act. 1,000 fr.	... ..	1094 ..
Faz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	517 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	2000 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	435 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	210 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deberripon et Cᵉ, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Rou., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Coc. St-Sauv.-Arras (a. us. Gras ain), 500, t. p.	... ..	150 ..
Sramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... ..	35 ..
Caisse comm. de Bethune A. Turbiez et Cᵉ	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3400 ..
Denain et Anzin	... ..	205 ..
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Faz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 500 fr.	495 ..	500 ..
CHARBONNAGES		
ACTIONS	*Cours complets*	
Aniche (Nord) le 12e	...	9950 ..
Anzin 100e de denier	...	3905 ..
Blanzy (Saône-et-L), p. (30 000 act.)	...	1315 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	...	12600 ..
Bully-Grenay le 6e	1430	1425 ..
Carvin	...	1040 ..
Courcelles-les-Lens	...	150 ..
Courrières	34250	34200 ..
Campagnac	...	230 ..
Douchy	...	3100 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	...	225 ..
Dourges	...	6375 ..
Escarpelle (Nord)	...	3300 ..
Epinac	...	160 ..
Ferfay (Société anonyme)	...	500 ..
Lens	...	25150 ..
Lièvres (actions 500 fr. libérées)	...	47 75
Lièvin	...	6020 ..
Lys supérieure	...	...
Meurchin	3000	2375 ..
Marles 50 0/0 part d'ingénieur	...	15750 ..
Rèty, Ferques, Hardinghem	...	100 ..
Sincèy-le-Rouvray	...	5 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	...	60 ..
Vicoigne et Nœux	19000	19000 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le Conseil s'occupera, la semaine prochaine, du remplacement de M. Fouquier, secrétaire général au Conseil d'Etat, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Les ministres se sont entretenus du projet relatif aux travaux de la Basse-Seine et à l'amélioration des ports du Havre et de Rouen ; ils ont décidé de maintenir le texte adopté par la Chambre.

Le garde des sceaux a soumis à la signature de M. Carnot un décret aux termes duquel M. Schnerb, ancien préfet, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire en remplacement de M. Berthaut, dont la démission est acceptée et qui est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

MM. Rouvier et Yves Guyot ont été chargés de repousser les amendements ou modifications qui ont été présentés à la Commission des finances du Sénat.

Enfin, le Conseil a autorisé M. Yves Guyot à homologuer les tarifs en abaissant de 15 à 13 fr. le transport des bouteilles de Carmeaux à Bordeaux et à maintenir le prix de 15 francs actuellement inscrit dans le tarif spécial de la Compagnie d'Orléans pour le transport des mêmes objets de Montluçon à Bordeaux.

Les Congrès des Sapeurs-Pompiers

Paris, 8 juin. — Le ministre de l'intérieur vient d'aviser officiellement M. Wolff, président du Comité d'organisation du Congrès et des concours internationaux des sapeurs-pompiers qu'il mettait, à la disposition du Comité, une somme de 50.000 francs.

Les perquisitions. — Les lettres saisies

Paris, 8 juin. — Une perquisition a été opérée chez M. Reicher ; cette perquisition se rattache à la suite des opérations de comptabilité et de virements de fonds de cet officier, alors qu'il était attaché au cabinet de M. le général Boulanger, ministre de la guerre.

Dans les perquisitions faites récemment, on a saisi 60.000 lettres.

On croit avoir mis la main sur une grande quantité de lettres adressées au général Boulanger.

Elles étaient renfermées dans un coffre appelé *caution d'officiers*, et dans un autre coffre en fer.

Les coffres étaient si pesants qu'il a fallu trois hommes pour les mouvoir. Un serrurier a été réquisitionné pour l'ouvrir.

Parmi les lettres saisies, plusieurs sont enfermées dans un carton vert, portant l'étiquette : *pièces importantes*.

Un calepin, sur lequel le secrétaire de M. Boulanger inscrivait les instructions quotidiennes du général, est également entre les mains de la justice.

Si on s'en rapporte aux bruits qui circulent, l'arrestation du sous-intendant Reicher a été opérée.

M. Reicher, sous-intendant militaire, détaché au ministère de la guerre, a été écroué à minuit vingt-minutes, en vertu d'un mandat de dépôt décerné par la Haute-Cour de justice.

M. Carnot à l'Exposition

Paris, 8 juin. — M. et Mme Carnot ont visité, à deux heures, la section lyonnaise. Ils ont été reçus, à l'Exposition, par le garde des sceaux.

Le ministre a présenté à M. Carnot les membres de la compagnie lyonnaise, ainsi que les représentants des fabriques de Lyon.

Deux fêtes à l'Elysée

Paris, 8 juin. — M. Carnot doit donner, le jeudi 20 juin, un grand dîner en l'honneur des artistes français et étrangers.

Le 23 juin, aura lieu, à l'Elysée, une grande fête de jour en l'honneur des membres du jury du Comité de l'Exposition et des représentants de la grande industrie parisienne.

Les chemins de fer italiens

Paris, 8 juin. — Au ministère de la guerre on est très préoccupé des nouvelles constructions de voies ferrées qui sont entreprises depuis quelques jours, au delà des Alpes, constructions militaires uniquement destinées à activer la mobilisation de l'armée italienne sur nos frontières. Les travaux du tunnel du col de Tende viennent d'être adjugés pour 22 millions, et le chemin de fer italien suivra de Coni à Vintimille les montagnes françaises, pouvant ainsi jeter en quelques heures chez nous un ou deux corps d'armée.

En France, on étudie en ce moment un projet qui permettrait de contrebalancer cette influence : ce serait un chemin de fer de Digne à Nice qui pourrait être exécuté très rapidement, paraît-il, et au moyen d'un seul tunnel.

Mais rien n'est décidé et il ne serait pas impossible qu'une interpellation prochaine vînt appeler l'attention du Cabinet sur cette situation.

Terrible incendie en Amérique. — Tout un quartier détruit par les flammes

New-York, 8 juin. — Le quartier commercial de la ville de Seattle a été complètement détruit par l'incendie.

Les hôtels, les théâtres, les bureaux de journaux, les quais, la gare du chemin de fer et les dépôts de charbons n'existent plus.

Par suite du manque d'eau, il a été impossible aux pompiers d'arrêter les progrès du